

---

## Lettre du représentant Boisset sur ses opérations dans l'Ain, lors de la séance du 11 vendémiaire an III (2 octobre 1794)

Joseph-Antoine Boisset

---

### Citer ce document / Cite this document :

Boisset Joseph-Antoine. Lettre du représentant Boisset sur ses opérations dans l'Ain, lors de la séance du 11 vendémiaire an III (2 octobre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCVIII - Du 3 vendémiaire au 17 vendémiaire an III (24 septembre au 8 octobre 1794) Paris : CNRS éditions, 1994. p. 216;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1994\\_num\\_98\\_1\\_16892\\_t1\\_0216\\_0000\\_2](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1994_num_98_1_16892_t1_0216_0000_2)

---

Fichier pdf généré le 07/10/2019

**ne méritent pas le reproche qu'on leur fait.**

**Insertion au bulletin, renvoi au comité de Salut public (24).**

[*Boisset, représentant du peuple dans les départements de l'Ain et de Saône-et-Loire, à la Convention nationale, de Mâcon, le 5 vendémiaire an III*] (25)

Citoyens collègues, mes opérations sont finies dans le département de l'Ain; que la calomnie vienne à présent entreprendre de déprécier à vos yeux le bien qui en est résulté; j'ose le défier : le peuple dans ces contrées, trop longtemps comprimé, ne connaissait de la liberté que le mot : il jouit aujourd'hui de l'effet. Quelques personnes ont eu l'impudeur de dire que ces paisibles habitans étoient fédéralistes; elles en ont imposé à la France entière; et si quelques individus sont atteints de ce vice destructeur des principes de l'unité et de l'indivisibilité de la République, ce sont ceux-là même que j'ai fait incarcérer. Desilles, lui-même, qui a trouvé tant de partisans, ami intime de Soulavie, résident de France à Genève, poussoit ce peuple au fédéralisme, et le peuple s'en est garanti.

Voilà un fait que je défie à ses détracteurs d'anéantir; s'il est un département qui ait le mieux payé ses contributions, c'est celui-là; s'il en est un où les levées d'hommes se soient effectuées avec plus de rapidité et d'aisance, c'est celui-là; s'il en est un qui ait fait plus de sacrifices pécuniaires, c'est celui-là, patriote tranquille, il a eu la confiance de subir le joug des oppresseurs parce qu'ils feignoient de parler au nom de la loi, parce qu'ils tenoient un langage républicain qui n'étoit que dans leur bouche et ne fut jamais dans leur coeur; quels sont les hommes qui calomnient les habitans du département de l'Ain? ce sont ceux qui n'ont jamais voulu les connoître ou ceux qui couverts de crimes veulent les cacher à tous les yeux; on traite de fédéralistes ces hommes; cependant il existe une opposition formelle de ces mêmes habitans contre des troupes qui demandoient passage pour porter du secours aux lyonnais; on calomnie ce peuple, et il n'en existe point qui ait plus de vertus; il n'a pas le caractère bouillant des peuples du midi, mais il chérit la liberté avec calme et sagesse, mais il se jette dans le sein de la Convention, avec le sentiment simple de l'amitié; il n'aime pas avec fureur, mais il aime; que veut-on exiger de plus de lui? il obéit à toutes les lois émanées du sénat français; faut-il du grain à ses voisins, il le donne; faut-il des soldats contre les tyrans, il les donne; faut-il du fer pour les combattre, il le donne. Citoyens collègues, le département de l'Ain étoit esclave il y a peu d'instans : en ce moment il est libre et est digne de l'être : je

(24) P.-V., XLVI, 223.

(25) *Bull.*, 13 vend. (suppl.); *J. Fr.*, n° 740; *M. U.*, XLIV, 212-213.

l'ai quitté satisfait. Puissé-je obtenir dans le département de Saône-et-Loire où je me trouve en ce moment, et le même succès et le même bonheur.

Salut et fraternité.

Signé, BOISSET.

## 20

**Le comité de surveillance de la commune de Castres [Tarn] demande le rapport de l'arrêté qui attribue aux agens nationaux le pouvoir de prononcer sur la réputation et la conduite des citoyens.**

**Renvoyé au comité de Législation (26).**

## 21

**Les administrateurs du district de Roc-Libre [ci-devant Rocroi, Ardennes], adressent l'état des ventes des domaines nationaux, pendant la dernière décade de fructidor; d'où il résulte que des biens estimés 16 312 L ont été vendus 37 670.**

**Insertion au bulletin, renvoi au comité des Finances (27).**

## 22

**La société des jeunes républicains de Saint-Chamond [Loire], félicite la Convention nationale d'avoir encore une fois sauvé la patrie en déjouant et livrant au supplice les triumvirs.**

**Mention honorable, insertion au bulletin (28).**

[*La société des jeunes républicains de Saint-Chamond, département de la Loire, à la Convention nationale, le 22 fructidor an II*] (29)

Citoyens représentans,

Nous, jeunes républicains, nous vous félicitons d'avoir sauvé notre commune patrie du péril imminent dont elle fut menacée dans la nuit du 9 au 10 thermidor.

Nous aurions dû le faire plus tôt et c'est une erreur de notre part qui est bien pardonnable dans la circonstance où nous nous trouvons; nous crumes d'abord qu'il suffisoit que la société populaire et toutes les autorités consti-

(26) P.-V., XLVI, 223. *Ann. R. F.*, n° 12; *J. Fr.*, n° 737; *J. Perlet*, n° 739; *Mess. Soir*, n° 775.

(27) P.-V., XLVI, 223. *Bull.*, 24 vend. (suppl.).

(28) P.-V., XLVI, 223. *Bull.*, 24 vend. (suppl.).

(29) C 321, pl. 1345, p. 2.